

Santé Canada propose de nouvelles orientations réglementaires pour les aliments génétiquement modifiés

Deuxième changement réglementaire proposé :

Admettre que des OGM non réglementés ne soient pas déclarés au gouvernement (« initiative de transparence volontaire »)

Cette proposition vise à créer une « initiative de transparence volontaire » par laquelle Santé Canada encouragerait les concepteurs de produits à déclarer sur une base volontaire leurs OGM issus de l'édition du génome à l'aide de la « Liste relative aux plantes dérivées de l'édition génique pour utilisation alimentaire qui ne sont pas nouvelles », qui serait rendue publique. Cette proposition est décrite à la section 6 (p. 9-10) du document de consultation « Changements proposés aux orientations réglementaires de Santé Canada sur l'interprétation du titre 28 de la partie B du Règlement sur les aliments et drogues (le Règlement sur les aliments nouveaux). »

Préoccupations :

- Il n'y aurait pas de transparence si l'information était uniquement déclarée sur une base volontaire.
- Certains aliments génétiquement modifiés non réglementés pourraient être mis en marché sans que le gouvernement ou la population en soient avisés.
- Santé Canada renoncerait à réglementer certains aliments génétiquement modifiés, et ne serait conséquemment plus en mesure d'exiger que les entreprises fournissent de l'information sur ces organismes génétiquement modifiés (OGM).
- Ces changements mineraient la confiance de la population envers le système alimentaire et la réglementation de Santé Canada.

Santé Canada propose d'exempter certains aliments génétiquement modifiés de toute réglementation, et renoncerait par le fait même à réglementer ces OGM. Pour pallier cette absence de réglementation, Santé Canada propose la mise en place de ce qu'il appelle l'« initiative de transparence volontaire ». Par l'entremise de cette dernière, il « encouragerait » les concepteurs de produits à déclarer volontairement tout OGM issu de l'édition du génome (ou édition génomique)

non réglementé. Santé Canada publierait ensuite cette information en ligne dans la « **Liste relative aux plantes dérivées de l'édition génique pour utilisation alimentaire qui ne sont pas nouvelles** ».

Santé Canada mentionne que « Le but de cette initiative est de fournir aux Canadiens une meilleure compréhension des produits issus de l'édition génique disponibles sur le marché canadien. L'objectif est de renforcer la confiance du public dans ces produits et dans le système de réglementation », et l'une des deux questions que ce ministère pose à la population est la suivante : « Est-ce que l'Initiative de transparence volontaire remplit sa fonction d'informer les Canadiens sur quels produits non nouveaux issus de l'édition génique sont sur le marché? Pouvons-nous en faire plus pour atteindre cet objectif? »

Santé Canada reconnaît la nécessité d'une plus grande transparence à l'égard des plantes issues de l'édition génique, car bon nombre de ces plantes ne seront pas considérées comme nouvelles et, par conséquent, ne feront pas l'objet **d'une évaluation d'innocuité préalable à la mise en marché avant d'entrer dans l'approvisionnement alimentaire canadien.** Afin d'accroître la transparence au sujet des variétés de plantes issues de l'édition génique qui sont présentes dans l'approvisionnement alimentaire canadien, le présent document d'information décrit une initiative de transparence volontaire en vertu de laquelle **les développeurs de plantes sont encouragés à informer Santé Canada** de toute variété de plantes non nouvelles issues de l'édition génique qu'ils ont mise au point à des fins commerciales. (accentuation ajoutée)

Santé Canada tient actuellement une liste des OGM (« nouveaux aliments ») dont il a *approuvé* la vente. Puisque Santé Canada propose maintenant d'exempter certains OGM de toute réglementation et de permettre aux entreprises de contourner les évaluations gouvernementales en matière d'innocuité, cette liste des OGM approuvés ne serait alors plus à jour. C'est donc en vue de résoudre ce problème que Santé Canada propose la mise en place de l'« initiative de transparence volontaire ». (**Note : La liste des OGM approuvés que tient le gouvernement fédéral ne permet pas de savoir lesquels sont réellement sur le marché.**)

Toutefois, rien ne garantit que les **consommateurs, les agriculteurs et même le gouvernement fédéral seraient avisés de l'existence de tous les OGM issus de l'édition du génome qui ne seraient plus réglementés**, car l'« initiative de transparence volontaire » permettrait aux concepteurs de produits de ne déclarer que les OGM qu'ils veulent bien déclarer.

Cette initiative ne permettrait pas d'obtenir une liste exhaustive des aliments issus de l'édition du génome présent sur le marché. Au mieux, cette initiative ne permettrait d'obtenir qu'une liste de certains des OGM issus de l'édition du génome non réglementé potentiellement sur le marché :

- En raison de la nature volontaire — non obligatoire — du mécanisme, la liste des OGM issus de l'édition du génome non réglementés **pourrait être incomplète et conséquemment ne pas être transparente.** Il n'y aurait aucun moyen pour la population, ou même pour Santé Canada, de savoir si la liste énumère tous les OGM non réglementés présents sur le marché. La population présumerait ainsi que la liste est partielle.
- **Le statut commercial des OGM non réglementés présents sur la liste demeurerait inconnu.** La liste de Santé Canada n'énumérerait que quelques-uns des OGM non réglementés que *les entreprises disent vouloir commercialiser*. Santé Canada indique que « ce système volontaire doit être utilisé pour les produits prêts pour la commercialisation et non pour les produits théoriques », et que celui-ci encouragerait les concepteurs à fournir de l'information sur leurs produits au moins 90 jours calendaires avant leur commercialisation. Il serait toutefois difficile pour la population de vérifier si les notifications de nouveaux OGM issus de l'édition génétique non réglementés émanant des entreprises ne sont pas seulement publiées pour faire la promotion de produits qui n'existent qu'en théorie, dans le but par exemple d'attirer des investisseurs.

De plus, plusieurs facteurs peuvent faire en sorte que des produits conçus en vue d'être commercialisés ne sont finalement pas mis en marché. Par exemple, plusieurs aliments génétiquement modifiés dont l'utilisation a été approuvée par Santé Canada ne sont en fait pas vendus au Canada, comme les tomates, le lin et les pommes de terre génétiquement modifiés (visitez le <https://rcab.ca/ogm/produits/>).

Depuis plus de 20 ans, les sondages montrent continuellement que plus de 80 % des Canadiens veulent que l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés soit rendu obligatoire¹.

Toutefois, plutôt que de rendre obligatoire l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés, le gouvernement du Canada a publié en 2004 une norme nationale concernant l'étiquetage volontaire des aliments issus ou non de modifications génétiques². Or, cette norme d'étiquetage volontaire montre qu'il est vain de demander aux entreprises privées de déclarer volontairement à la population quels aliments génétiquement modifiés sont présents sur le marché, car, à notre connaissance, aucune d'entre elles ne l'a fait jusqu'à présent.

- 1 Pour un historique des résultats de ces sondages, visitez le <https://rcab.ca/ogm/enjeux/labelling/polls-on-gm-food-labelling-canada/>.
- 2 Pour une mise en contexte, veuillez consulter le rapport du RCAB intitulé *Les OGM sont-ils bénéfiques pour les consommateurs?* au <http://enqueteogm.ca/consommateurs/>.

Le rapport du RCAB et de Vigilance OGM publié en 2020 qui s'intitule L'édition du génome dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture : Risques et conséquences inattendues offre un aperçu des risques et des conséquences inattendues associés à l'édition du génome. Ce rapport et un document d'introduction peuvent être consultés au <https://www.vigilanceogm.org/articles/edition-du-genome-agriculture>

Pour des mises à jour au sujet de cette consultation, une analyse plus poussée et des suggestions d'actions, veuillez visiter le <https://www.vigilanceogm.org/articles/pas-de-reglementation-pas-de-confiance>

Exigez que tous les aliments génétiquement modifiés, y compris ceux produits par les nouvelles techniques d'édition du génome, soient obligatoirement soumis à des évaluations indépendantes de leur innocuité.

Soumettez vos commentaires à Santé Canada par courriel à hc.bmh-bdm.sc@canada.ca.

Nous vous invitons à transmettre une copie de votre courriel à contact@vigilanceogm.org afin que Vigilance OGM puisse prendre connaissance de vos préoccupations.